



Conseil des droits de l'homme

32^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Afghanistan

Genève, le 21 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue la ratification par l'Afghanistan du Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

La Suisse reste préoccupée par la violence causée par le conflit armé avec un nombre de victimes civiles très élevé. **La Suisse recommande à l'Afghanistan de prendre toute mesure pour protéger la population civile dans le plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment des mesures spécifiques pour la protection des minorités ethniques et religieuses.**

La Suisse recommande à l'Afghanistan d'adhérer sans réserve à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale et d'établir une législation nationale réglant sa coopération avec la Cour.

Malgré certaines avancées, les femmes et les filles continuent d'être victimes de discriminations, violences domestiques et mariages forcés. **La Suisse recommande à l'Afghanistan de prioriser la mise en œuvre du Plan d'action national afghan sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment en assurant une large participation de la société civile – particulièrement des femmes – à toutes les étapes d'un processus de paix.**

Je vous remercie.